

Le moustique tigre

Le moustique tigre est un moustique d'origine tropicale. Appelé aussi *Aedes albopictus*, il s'est progressivement installé dans le monde entier et en France en 2004. La lutte contre cette espèce invasive constitue désormais un enjeu de santé publique majeur.

Il ne ressemble pas aux autres moustiques. Il est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches (et pas jaunes et noires) présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté (d'où son nom). Il est également caractérisé par la présence d'une ligne dorsale blanche le long de son thorax. Il dispose d'un appareil piqueur : un long appendice en prolongement de la tête.

C'est un moustique de petite taille, entre 5 et 8 mm, (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.



Le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain et péri-urbain. Il recherche la proximité des humains : il est anthropophile. Les femelles pondent leurs œufs dans une multitude de récipients. Elles peuvent pondre plusieurs centaines d'œufs par ponte.

Le moustique tigre se développe dans des réservoirs d'eau comme les récupérateurs d'eau de pluie, les arrosoirs, les seaux mais aussi dans des petites quantités d'eau (des soucoupes de pots de fleurs, des vases, pieds de parasols...).

Il se déplace peu et reste dans un rayon de 150 m.

Il pique donc généralement à proximité de son lieu de naissance. Contrairement au moustique commun (*Culex*) il est silencieux et pique la journée, surtout le matin et au crépuscule. Il est attiré par le gaz carbonique émis lors de la respiration. Cette espèce invasive s'est répandue sur l'ensemble des continents, dans plus de 80 pays, favorisée par les transports internationaux. Aujourd'hui, seul l'Antarctique est encore préservé. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Signalement de la présence des moustiques tigres

L'ensemble de la population peut signaler la présence d'un moustique tigre dans une zone où ces moustiques ne sont pas installés. L'objectif est de suivre en temps réel sa progression sur le territoire français pour s'y opposer efficacement, en faisant intervenir la population.

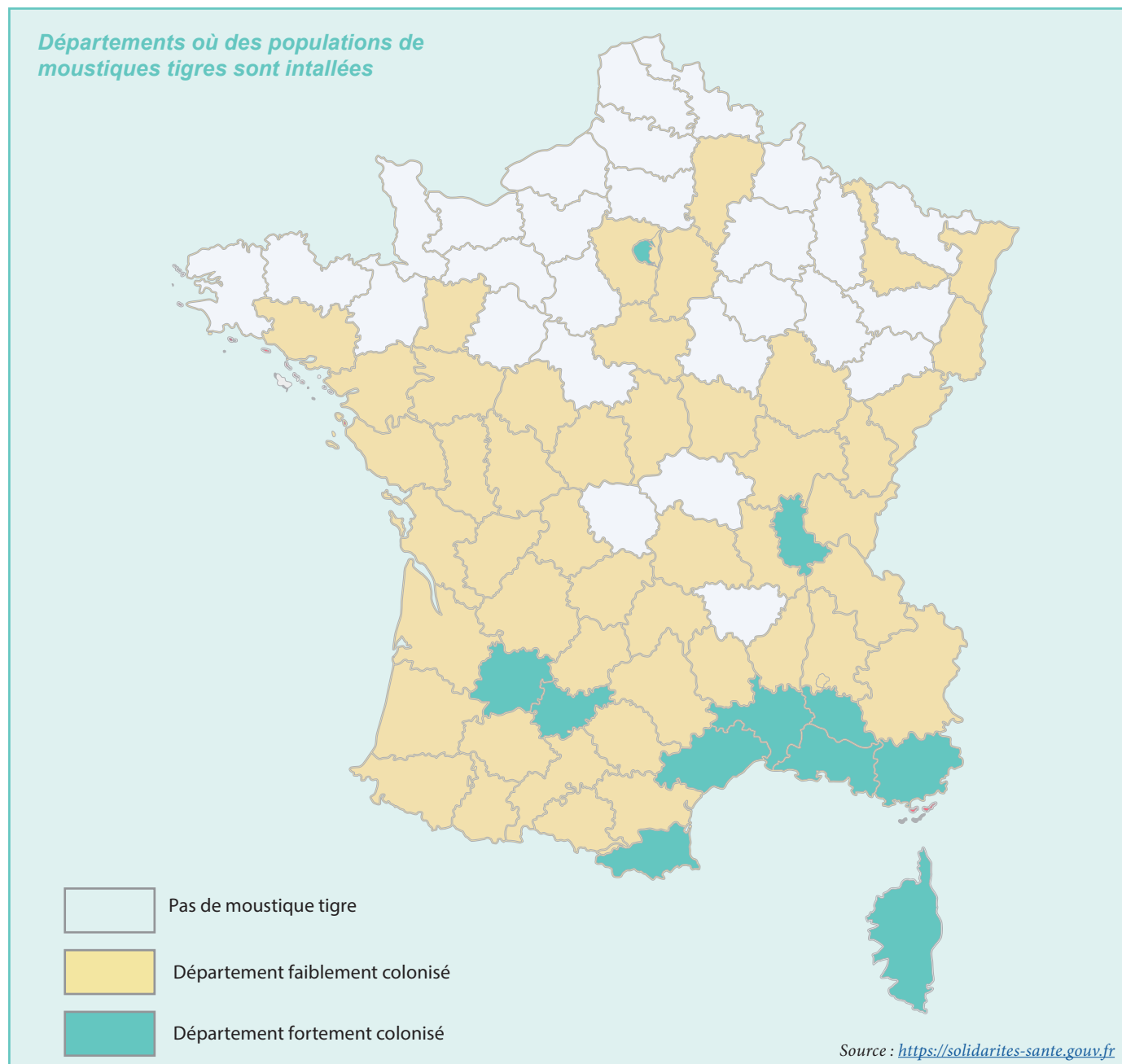
Vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ? Signalez-le :

- sur le portail officiel : <https://signalement-moustique.anses.fr>
- via l'application mobile **IMoustique de EID-Atlantique**, disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play



En France Métropolitaine

Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004, où il est apparu à Menton. Il est désormais implanté et actif dans 67 départements. Les départements sont faiblement colonisés si moins de 40 % des communes du département sont colonisées, ou fortement colonisés si au moins 40 % des communes du département sont colonisées. Une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible de s'en débarrasser. Le moustique tigre est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien.



En région Bourgogne Franche-Comté

Selon l'Agence Régionale de Santé, la Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à l'expansion du moustique tigre désormais présent dans 5 départements : en Saône-et-Loire (depuis 2014), en Côte-d'Or et dans la Nièvre (depuis 2018), le Doubs et le Jura (depuis 2020).

Les effets sur la santé

Le moustique tigre est source de nuisances : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Étant donné la vitesse à laquelle il peut se répandre, nos milieux de vies et notre qualité de vie peuvent en être affectés. Par ailleurs, il peut véhiculer les virus responsables de la dengue, du chikungunya et du zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine est avérée. En effet, 63 cas autochtones de dengue ont été recensés en France métropolitaine en 2022, essentiellement dans le sud de la métropole, c'est plus que les 20 années précédentes. Des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien), reviennent infectés, « introduisent » ces virus en France métropolitaine et se font piquer par des moustiques tigres locaux.

Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour le virus lors de leurs différents repas/piqûres suivantes.

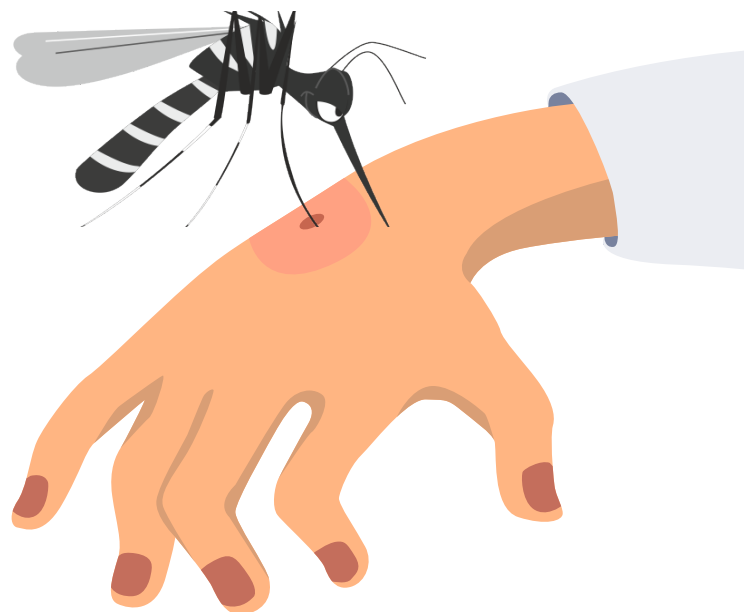
Pour cette raison, il est recommandé que la personne malade se protège des piqûres avec les moyens de protection personnelle pour éviter de propager le virus.

Les symptômes peuvent être différents selon la maladie impliquée, mais des symptômes communs aux trois virus sont la fièvre, les maux de tête, les courbatures ou les douleurs articulaires. L'évolution est dans la majorité des cas favorable. Toutefois, la dengue peut évoluer vers des formes sévères, le chikungunya peut provoquer des douleurs articulaires persistantes et le Zika présente un risque pour les femmes enceintes et les fœtus.

Que faire en cas de piqûre par un moustique tigre



En général, la piqûre d'un moustique tigre est inoffensive, bien qu'elle puisse être douloureuse. Il est conseillé de ne pas gratter les boutons. En cas de démangeaisons importantes, de fièvre, de douleurs musculaires/articulaires ou de maux de tête, consultez un médecin.



Prévenir son implantation et se protéger des piqûres

La prévention des maladies transmises par les moustiques tigres repose sur des mesures prises au niveau collectif et au niveau individuel. Une surveillance particulière est mise en place en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année. La lutte contre les moustiques tigres et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus. La prévention repose sur l'élimination des eaux stagnantes aux alentours de son habitation et dans son jardin. Les larves se développent en quelques jours au contact de l'eau. C'est le moment et le lieu pour agir.

Comment se protéger ?

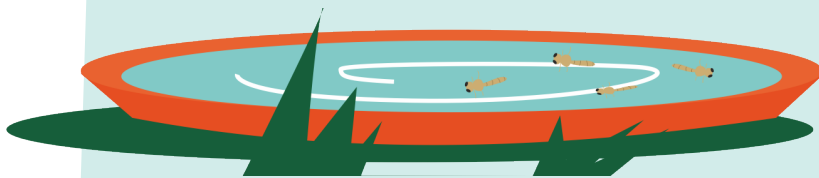
En raison de leur impact sur l'Homme et sur l'environnement l'utilisation de répulsif est à éviter.

Par ailleurs, en Outre-mer, on observe que les moustiques tigres deviennent résistant aux insecticides.

Pour se protéger des moustiques-tigres il convient d'utiliser des moyens non chimiques en première intention :

La lutte mécanique en éliminant les eaux stagnantes pour éviter la prolifération :

- Vider régulièrement les endroits où l'eau stagne (par exemple, arrosoirs, coupelles sous les pots de fleurs, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...).
- Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie avec des moustiquaires.
- Jeter les déchets et les pneus usagés en déchèterie.
- Inspecter régulièrement gouttières, rigoles et chéneaux, bâche en plastique, pour vérifier le bon écoulement de l'eau.
- Ranger à l'abri de la pluie les jouets, brouettes, seaux, réservoirs.
- Ramasser les déchets verts : ils peuvent devenir des récipients d'eau et abriter les œufs du moustique.



La participation de tous est essentielle pour lutter contre le moustique tigre et l'élimination des gîtes larvaires. Parlez-en avec votre voisinage.

Les bons gestes pour se protéger des piqûres

Porter des vêtements amples et clair, couvrant tout le corps, y compris les jambes, les bras et les chevilles

Equiper les portes et fenêtres de moustiquaires, dormir sous une moustiquaire, notamment pour les personnes allitées en journée (les jeunes enfants par exemple).

Si ces mesures sont insuffisantes, l'utilisation de répulsifs adaptés à la peau ou aux vêtements peut être envisagée.

Pendant les séjours en milieu tropical, respectez scrupuleusement toutes ces mesures. Vous pouvez également dormir sous la protection d'une moustiquaire imprégnée d'un répulsif anti-moustique.

Les chiffres



En 2021 — En 2022

Départements colonisés par le moustique tigre dans l'hexagone au 1er janvier 2021	64	67
Cas importés de Dengue	164	272
Cas importés de chikungunya	3	22
Cas importés de zika	0	3

2 cas autochtones de dengue ont été identifiés en France métropolitaine en 2021 : un en Provence-Alpes-Côte d'Azur et un en Occitanie.

9 foyers de transmission autochtone, correspondant à 63 cas de dengue autochtone, ont été identifiés en France métropolitaine en 2022 (5 foyers et 12 cas en région Occitanie / 3 foyers et 51 cas en région Paca / 1 foyer de 2 cas en région Corse)

Pour en savoir +

- Portail eSET : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/ressource/clip-2-minutes-tout-compris-le-moustique-tigre/>

- Les cartes de présence de moustiques tigres sont disponibles sur le site du Ministère des solidarités et de la santé

Le moustique tigre

- Auteurs : ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC), Alterre Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, GIP FTLV De Bourgogne, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté (IREPS BFC)
- Date : 2018
- Nombre de pages : 4 p.
- Nature du document : Dossier eSET
- Pièce jointe : [Télécharger le fichier](#)
- Thème : Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé
- Mots clés : Maladie vectorielle

Le moustique tigre est un moustique d'origine tropicale. Il ne ressemble pas aux autres moustiques. Il est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches latérales présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté (d'où son nom). Il dispose d'un appareil piqueur : un long appendice en prolongement de la tête.

Moustique tigre, maladies vectorielles, mobilisation sociale et promotion de la santé : dossier documentaire. Dijon : Ireps BFC, 2022, 91 p.

En ligne : https://ireps-bfc.org/sites/ireps-bfc.org/files/dossier_doc_-_moustiques_et_mobilisation_sociale_juin_2022.pdf (consulté le 16/01/2023)

Moustique tigre, vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et de zika. Dijon : ARS BFC, 2022.

En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-vecteur-des-virus-du-chikungunya-dengue-et-zika> (consulté le 16/01/2023)

Le moustique tigre [Page internet]. Maison Alfort : ANSES, 2022.

En ligne : <https://www.anses.fr/fr/content/le-moustique-tigre> (consulté le 15/10/2022)

Moustiques vecteurs de maladies [Page internet]. Paris : Ministère de la santé et de la prévention, 2022.

En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques> (consulté le 15/10/2022)

Chikungunya, dengue et zika - Données de la surveillance renforcée en France métropolitaine en 2022. Saint-Maurice :

Santé publique France, 2022. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/articles/donnees-en-france-metropolitaine/chikungunya-dengue-et-zika-donnees-de-la-surveillance-renforcee-en-france-metropolitaine-en-2022> (consulté le 16/01/2023)